

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

# Les déserts médicaux

## Déclaration du groupe CFDT

La commission temporaire avait un double enjeu :

- se saisir d'un débat sociétal relayé par des pétitions citoyennes et démontrer ainsi que notre assemblée capte les préoccupations majeures de la société civile et propose des solutions pour privilégier l'intérêt général ;
- apporter des pistes innovantes au gouvernement lui permettant de nourrir sa stratégie visant à enrayer la désertification sanitaire du pays.

Les 10 préconisations abordent sans tabou, les différents aspects des leviers à évaluer, redynamiser et actionner. Nous considérons que l'égal accès à des soins de qualité est le premier principe à défendre. C'est bien le modèle économique de l'ensemble de la filière de la santé qu'il faut repenser, consolider, accompagner et sécuriser notamment celui des centres de santé.

L'urgence à agir ne peut se contenter d'une accumulation de plans aussi onéreux qu'inefficaces sauf à considérer que la liberté d'installation pourrait être supérieure à l'égalité d'accès aux soins. Pour la CFDT, la préconisation n°4 s'adresse directement à l'État : il doit jouer son rôle de régulateur.

La France a fait le choix d'un système de santé solidaire égalitaire et universel qu'elle doit consolider entre autres à travers la création de structures multifonctions visant à répondre à l'accès aux soins dans des zones sous dotées.

Les ARS doivent être au cœur de l'animation et de la régulation des communautés professionnelles comme des territoires de santé. Cela signifie pour nous que la planification doit être opposable aux libéraux comme elle l'est aux établissements de soins avec des modalités négociées avec les intéressés. Au-delà, c'est bien le service public territorial de santé que défend la CFDT, avec l'ensemble des acteurs, qui doit prendre à bras le corps la question des « déserts médicaux ».

Il est essentiel de redonner du sens et des perspectives aux différents professionnels pour amener deux mondes, l'hôpital et la médecine ambulatoire, à collaborer et à créer des passerelles entre leurs métiers. La préconisation n°9 relative aux transferts de compétences devrait s'appuyer sur une filière de formation en trois cycles : licence, master et doctorat qui donnerait des perspectives de développement professionnel aux paramédicaux.

Pour la CFDT, il est nécessaire de reposer les termes d'un débat public couvrant la stratégie de santé pour recueillir le consentement national en matière de priorités et de financement des dépenses de santé en privilégiant une vision autour du besoin de soins des usagers plutôt que de l'offre.

Cet avis, compromis entre des intérêts différents, y contribue et la CFDT l'a voté.